Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_35-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/35 - OBJET : SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE ET ORGANISMES DES DROITS PUBLICS ANNEE 2024

Le budget primitif du budget principal 2024 prévoit des subventions de fonctionnement aux associations et établissements selon la répartition suivante :

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_35-DE

Fonction	Bénéficiaires	Montant
020 – Service administration générale	Association Fondation Clément-Drevon dans cadre de la pièce de Charité de la Vente des Vins des Hospices de Nuits-Saint-Georges	1 000,00 €
020 – Service administration générale	Amicale des grands crus du personnel	11 000,00 €
020 – Service administration générale	Appel à projets Collège Félix Tisserand à Nuits-Saint-Georges solde 2023	100.00 €
020 – Service administration générale	Appel à projets Collège La Champagne à Brochon solde 2023	2 500.00 €
020 – Service administration générale	Appel à projets Collèges année 2024	1 400.00 €
311 – Culture	Harmonie de Gevrey-Chambertin	3 000,00 €
412 – Sport	Club Sportif Nuiton	3 000,00 €
422 – Culture	M.J.C.	90 000,00 €
95 – Tourisme	Association des climats du vignoble de Bourgogne	10 000,00 €
TOTAL ARTICLE 65748		**122 000,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions de fonctionnement aux associations et établissements selon la répartition ci-dessus,

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2024, aux articles, 65748.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_36-DE

Département de la COTE D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Convocation du 03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/36 - OBJET : SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE DU DOMAINE CULTUREL ANNEE 2024

Le budget primitif du budget principal 2024 prévoit des subventions aux manifestations des associations culturelles selon la répartition suivante :

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_36-DE

Fonction	Bénéficiaires	Montant
33 - Culture	Vill'art (La Karrière)	3 700 €
33 - Culture	Association Round Minuits (Festival Sons d'une Nuits d'été)	3 700 €
33 - Culture	Les Amis de Musique au Chambertin (Festival Musique au Chambertin)	3 700 €
33 - Culture	Association APCVLB (Salon Livres en Vigne)	2 200 €
33 - Culture	Association La bande Adhoc (Salon ViniBD à l'EMI de Nuits-Saint-Georges)	2 500 €
33 - Culture	Association Les Amis des Orgues de Nuits (Festival les Orgues de Nuits)	2 200 €
33 - Culture	Association les Amis de Dansité (les Bacchanales de Nuits)	2 000 €
33 - Culture	Association Complètement Barges (Festival Complètement Barges)	2 200 €
33 - Culture	Association Agir pour Nuits (Salon du Livre et des Auteurs)	1 500 €
TOTAL ARTICLE 65748		**23 700 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions aux manifestations des associations culturelles selon la répartition ci-dessus,

- **AUTORISE** le président ou le Vice-président à la culture à signer les conventions,

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2024, à l'article 65748.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges ★ 21700 ★

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_37-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/37 - OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2024

Selon l'état fiscal 1259 Mi, les bases de CFE connaissent une augmentation de 8.06%, les bases de taxe foncière bâtie de 4.31%, les bases de taxe foncière non bâties de 4.08% et une baisse de 12.42% des bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Soit une augmentation globale des bases des 4 taxes de 4.31% tenant compte de l'augmentation forfaitaire des bases de 3.91% cette année.

En raison de l'excédent de fonctionnement cumulé, il est proposé de ne pas augmenter les taux des 4 taxes.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_37-DE

	Base 2024	Taux	Produit à taux constant
CFE	17 437 000 €	21.32%	3 717 649 €
Taxe Foncière bâtie	43 241 000 €	0.802 %	346 793 €
Taxe foncière non bâtie	5 361 000 €	2.22%	119 014 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	3 096 000 €	8.33%	257 897 €
TOTAL			**4 441 353 €**

Dotations compensations fiscales	Montant	Dont locaux industriels (exonération impôts de production)
Allocations compensatrices CFE	981 637 €	921 774 €
Allocations compensatrices Taxe foncière bâtie	27 244 €	
Allocations compensatrices Taxe foncière non bâtie	94 €	
TOTAL	**1 008 975 €**	**921 774 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2024 à 21.32% sans augmentation par rapport à 2023,

- **DECIDE** de mettre en réserve 0.07% du taux de CFE (Différence entre le taux maximum dérogatoire de 21.39% et le taux voté de 21.32%)

- **FIXE** le taux de la Taxe Foncière sur le Bâti pour l'année 2024 à 0.802% sans augmentation par rapport à 2023,

- **FIXE** le taux de la Taxe Foncière sur le Non Bâti pour l'année 2024 à 2.22% sans augmentation par rapport à 2023,

- **FIXE** le taux de Taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour l'année 2024 à 8.33 % sans augmentation du taux par rapport à 2023,

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges ★ 21700 ★

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_38-DE

Département de la COTE D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Convocation du 03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/38 - OBJET : TAXE GEMAPI – FIXATION DU PRODUIT ATTENDU POUR L'EXERCICE 2024

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 76 II 2 de la loi Notré, la compétence GEMAPI est devenue obligatoire pour les EPCI à compter du 1er janvier 2018.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_38-DE

En application des I et II de l'article 1530 bis du code général des impôts, les communes exercent, en application du I bis de l'article L.211-7 du code de l'environnement, la compétence de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, peuvent, par délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du code général des impôts, instituer et percevoir une taxe en vue de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, y compris lorsqu'elles ont transféré tout ou partie de cette compétence à un ou à plusieurs syndicats mixtes dans les conditions prévues aux articles L.5711 à L.5721-9 du code général des collectivités territoriales.

Par délibération du 30 janvier 2018, le Conseil communautaire a décidé d'instaurer la taxe GEMAPI. Le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations et est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités d'emprunt résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Cette compétence a vocation à s'exercer dans le cadre de bassins versants afin de tenir compte de la situation hydrographique. Notre Communauté de communes est concernée par les bassins versant gérés actuellement par trois syndicats intercommunaux (bassin Vouge, bassin de l'Ouche et mixte Dheune) couvrant des parties du territoire de notre Communauté de communes mais également des communes et EPCI hors périmètre.

Le montant total du produit attendu pour 2024 peut être déterminé :

- par le cumul des cotisations prévisionnelles de fonctionnement et d'investissement acquittées en 2024 par la Communauté de Communes aux trois syndicats en charge de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, soit la somme de 103 161 € (rappel année 2023 : 96 843.60 €),
- par le déficit antérieur de 5 134 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** à 108 295 € le produit attendu de la taxe GEMAPI au titre de l'année 2024 (2023 = 98 593 €).

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_39-DE

Département de la COTE D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Convocation du 03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/39 - OBJET : SERVICE COMMUN SECRETARIAT DE MAIRIE – VOTE DU FORFAIT PREVISIONNEL 2024

Le service commun Secrétariat de Mairie s'équilibre par une participation des communes à hauteur de 399 467 € soit un prix horaire de 34.18 € (forfait 2023 à 33.46 €).

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_39-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le forfait prévisionnel 2024 par communes selon le tableau joint,

- **FIXE** le prix horaire à 34.18 €,

- **DIT** que la participation des communes sera déduite des attributions de compensation de taxe professionnelle.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_39-DE

FORFAIT ANNEE 2024 - SECRETARIAT DE MAIRIES

	Répartition 2023			Forfait 2024						
	Heures prévues	Forfait prévisionnel payé	Heures réalisées	Heures prévues		16h/hebdo Marion sur 6 communes	Secrétaire itinérante sur 14 communes	Total heures	Forfait payé	Ecart
Argilly	846	28 310 €	834	7,73%	846		57	903	30 868 €	2 558 €
Boncourt-le-Bois	478	15 995 €	468	4,49%	468		57	525	17 946 €	1 951 €
Chaux	467	15 627 €	376	5,81%	467	155	57	679	23 211 €	7 583 €
Comblanchien	1540	51 533 €	1498	13,32%	1500		57	1557	53 224 €	1 691 €
Fussey	181	6 057 €	227	2,54%	181	59	57	297	10 152 €	4 096 €
Gilly les citeaux	1321	44 205 €	1283	11,87%	1330		57	1387	47 412 €	3 208 €
Marey-lès-Fussey	162	5 421 €	178	2,38%	162	59	57	278	9 503 €	4 082 €
Premeaux-Prissey	1286	43 033 €	1316	11,75%	1316		57	1373	46 934 €	3 900 €
Quincey	658	22 019 €	647	6,12%	658		57	715	24 441 €	2 422 €
Saint-Bernard	502	16 798 €	492	4,70%	492		57	549	18 767 €	1 968 €
Villebichot	630	21 082 €	514	7,21%	630	155	57	842	28 782 €	7 701 €
Villers-la-Faye	655	21 918 €	549	7,42%	655	155	57	867	29 637 €	7 719 €
Villy-le-Moutier	531	17 769 €	540	5,11%	540		57	597	20 407 €	2 639 €
Vosne-Romanée	905	30 284 €	370	9,56%	905	155	57	1117	38 183 €	7 899 €
TOTAL	*10 162*	*340 051*	*9 291*	*100,00%*	*10 150*	*738*	*798*	*11 686*	*399 467 €*	

399 467 €

PU 2024 — 399 467 € / 11 686 = 34,18 €

2,16%

31,50

33,46 €

=

	ETP 2024	HEURES REALISEES		
Marie-Hélène CORTOT	0,87	1 405	1 330	
Valérie BOUCHER	0,80	1 316	1 316	
Sylvie NOIROT	1	1 607	1 500	
Sébastien SCAREMENTRANT	1	1 607	1 500	arrivé le 11/09/2023
Carole GRILLOT	1	1 607	1 500	
Véronique VURPILLOT	0,96	1 551	1 500	
Sandrine COGNARD	0,91	1 504	1 504	
Sous-total		**10 597**	**10 150**	
Marion KOSPICZEWICZ	0,45	738	738	arrivée le 11/04/2023
Secrétaire itinérante	1	798	798	sur 6 mois
TOTAL	**7,99**	**12 133**	**11 686**	

738

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_40-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/40 - OBJET : DIRECTION TECHNIQUE – VOTE DES TARIFS D'ACTIVITES 2024

La Direction technique réalise des activités pour les budgets annexes SPIC eau, assainissement, déchets, et elle est également mis à disposition de certaines communes.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_40-DE

Les tarifs horaires par activités sont les suivants (augmentation de 3.5% correspondant au GVT de la masse salariale) :

- Gros Entretien : 83.00 €/h (2023= 81 €/h)
- Gazon : 56 €/h (2023= 54.50 €/h)
- Entretien : 39 € /h (2023 =38.50 €/h)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs horaires par activités ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges ★ 21700 ★

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_41-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/41 - OBJET : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 présenté comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_41-DE

SECTION DE FONTIONNEMENT	
Chapitres	Montant
011 – Charges à caractère général	4 068 916.00 €
012 – Charges de personnel	9 459 525.00 €
014 – Reversement fiscalité	5 736 972.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	5 046 210.10 €
66 – Charges financières	240 000.00 €
68 – Provision impayés	5 500.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	520 670.00 €
042 – Amortissement	645 000.00 €
Total Dépenses	**25 718 903.10 €**
002 – Excédent reporté	3 946 572.10 €
013 – Atténuation des charges	45 000.00 €
70 – Produits des services	4 807 713.00 €
73 – Impôts et taxes	7 694 793.00 €
731 – Impositions directes	5 065 035.00 €
74 – Participations	3 824 334.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	289 876.00 €
76 – Produit financier	9 450.00 €
78 – Reprise provision impayés	9 130.00 €
042 – Amortissement subventions	27 000.00 €
Total Recettes	**25 718 903.10 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Montant
001 -Déficit reporté	531 829.03 €
16 – Emprunt	753 035.00 €
20 – Immobilisation incorporelle	23 810.00 €
204 – Subventions d'équipement	279 681.00 €
21 – Immobilisation corporelle	946 986.00 €
23 – Immobilisation en cours	8 147 703.00 €
040 – Amortissement subvention	27 000.00 €
45 – Opération sous mandat	1 058 099.00 €
Total Dépenses	**11 768 143.03 €**
10 – Dotations	2 365 497.03 €
13 – Subventions	3 675 771.00 €
16 – Emprunt	3 351 115.00 €
27 – Immobilisation financière	70 740.00 €
45 – Opération sous mandat	1 139 350.00 €
040 – Amortissement	645 000.00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	520 670.00 €
Total Recettes	**11 768 143.03 €**

- **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitre à l'exclusion du chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_42-DE

Département de la COTE D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Convocation du 03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/42 - OBJET : BUDGET PRIMITIF BUDGET DECHETS CC GEVREY-CHAMBERTIN NUITS-SAINT-GEORGES – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 présenté comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_42-DE

SECTION DE FONTIONNEMENT	
Chapitres	Montant
011 – Charges à caractères général	3 102 780.12 €
012 – Charges de personnel	739 500.00 €
042 – Amortissement	341 460.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	40 500.00 €
66 – Charges financières	63 750.00 €
67 – Charges exceptionnelles	3 500.00 €
68 – Provisions impayés	16 000.00 €
Total Dépenses	**4 307 490.12 €**
002 – Excédent de fonctionnement	60 990.12 €
013 – Atténuation de charges	2 000.00 €
042 – Amortissement subvention	25 300.00 €
70 – Produit du domaine	3 798 000.00 €
74 – Subventions d'exploitation	400 000.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	700.00 €
78 – Reprise provision impayés	20 500.00 €
Total Recettes	**4 307 490.12 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Montant
040 – Amortissement subventions	25 300.00 €
16 – Capital dette	76 500.00 €
21 – Immobilisation corporelle	749 774.10 €
Total Dépenses	**851 574.10 €**
001 – Excédent d'investissement	404 024.10 €
040 – Amortissement	341 460.00 €
10 – Dotations	57 365.00 €
13 – Subventions	48 725.00 €
Total Recettes	**851 574.10 €**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_43-DE

Département de la COTE D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Convocation du 03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/43 - OBJET : BUDGET PRIMITIF EAU REGIE – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 présenté comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_43-DE

SECTION DE FONTIONNEMENT	
Chapitres	Montant
011 – Charges à caractères général	918 350.00 €
012 – Charges de personnel	533 000.00 €
014 – Atténuation de produit	455 000.00 €
022 – Dépenses imprévues	155 000.00 €
042 – Amortissement	631 000.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	111 000.00 €
66 – Charges financières	50 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles	1 095 609.54 €
68 – Provisions impayés	13 800.00 €
Total Dépenses	**3 962 759.54 €**
002 – Excédent reporté	1 288 774.54 €
013 – Atténuation de charges	1 500.00 €
042 – Amortissement subvention	34 000.00 €
70 – Produit du domaine	2 603 000.00 €
74 – Subvention exploitation	21 700.00 €
78 – Reprise provision impayé	13 785.00 €
Total Recettes	**3 962 759.54 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Montant
040 – Amortissement subventions	34 000.00 €
16 – Capital dette	75 000.00 €
20 – Immobilisation incorporelle	95 109.00 €
21 – Immobilisation corporelle	440 206.00 €
23 – Immobilisation en cours	947 913.01 €
Total Dépenses	**1 592 228.01 €**
001 – Excédent reporté	829 728.01 €
040 – Amortissement	631 000.00 €
13 – Subventions	131 500.00 €
Total Recettes	**1 592 228.01 €**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges ★ 21700 ★

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_44-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/44 - OBJET : BUDGET PRIMITIF EAU DSP – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 présenté comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_44-DE

SECTION DE FONTIONNEMENT	
Chapitres	Montant
011 – Charges à caractères général	102 175.00 €
012 – Charges de personnel	58 000.00 €
022 – Dépenses imprévues	15 000.00 €
042 – Amortissement	323 705.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	17 000.00 €
66 – Charges financières	24 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles	2 156 646.56 €
Total Dépenses	**2 696 526.56 €**
002 – Excédent reporté	1 987 801.56 €
042 – Amortissement subvention	8 330.00 €
70 – Produit du domaine	650 000.00 €
74 – Subventions	17 580.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	32 815.00 €
Total Recettes	**2 696 526.56 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Montant
040 – Amortissement subventions	8 330.00 €
16 – Capital dette	136 000.00 €
20 – Immobilisation incorporelle	141 343.00 €
21 – Immobilisation corporelle	90 000.00 €
23 – Immobilisation en cours	187 754.00 €
Total Dépenses	**563 427.00 €**
001 – Excédent reporté	139 526.59 €
040 – Amortissement	323 705.00 €
10 – Dotations	485.41 €
13 – Subventions	99 710.00 €
Total Recettes	**563 427.00 €**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges ★ 21700 ★

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_45-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/45 - OBJET : BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT REGIE GEVREY-CHAMBERTIN ET NUITS SAINT GEORGES – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 présenté comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_45-DE

SECTION DE FONTIONNEMENT	
Chapitres	Montant
011 – Charges à caractères général	1 875 120.00 €
012 – Charges de personnel	494 500.00 €
022 – Dépenses imprévues	205 000.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	460 466.62 €
042 – Amortissement	1 024 825.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	180 500.00 €
66 – Charges financières	196 500.00 €
67 – Charges exceptionnelles	512 492.36 €
68 – Provisions impayés	6 500.00 €
Total Dépenses	**4 955 903.98 €**
002 – Excédent reporté	1 124 978.98 €
042 – Amortissement subvention	157 000.00 €
70 – Produit du domaine	3 535 500.00 €
74 – Subvention exploitation	70 000.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	60 000.00 €
77 – Produits exceptionnels	800.00 €
78 – Reprise provision impayés	7 625.00 €
Total Recettes	**4 955 903.98 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Montant
040 – Amortissement subventions	157 000.00 €
16 – Capital dette	1 362 000.00 €
20 – Immobilisation incorporelle	100 000.00 €
21 – Immobilisation corporelle	109 154.00 €
23 – Immobilisation en cours	3 746 303.00 €
Total Dépenses	**5 474 457.00 €**
001 – Excédent reporté	2 253 430.38 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	460 466.62 €
040 – Amortissement	1 024 825.00 €
13 – Subventions	235 735.00 €
16 – Emprunts	1 500 000.00 €
Total Recettes	**5 474 457.00 €**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_46-DE

Département de la COTE D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Convocation du 03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/46 - OBJET : BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT DSP SUD DIJONNAIS – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 présenté comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_46-DE

SECTION DE FONTIONNEMENT	
Chapitres	Montant
011 – Charges à caractères général	70 150.00 €
012 – Charges de personnel	44 500.00 €
022 – Dépenses imprévues	45 000.00 €
042 – Amortissement	149 800.00 €
66 – Charges financières	5 500.00 €
67 – Charges exceptionnelles	568 130.32 €
68 – Provisions impayés	1 000.00 €
Total Dépenses	**884 080.32 €**
002 – Excédent reporté	640 915.32 €
042 – Amortissement subvention	127 365.00 €
70 – Produit du domaine	105 000.00 €
74 – Subvention exploitation	10 000.00 €
78 – Reprise provision impayés	800.00 €
Total Recettes	**884 080.32 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Montant
040 – Amortissement subventions	127 365.00 €
041 – Opérations patrimoniales	105 000.00 €
16 – Capital dette	27 000.00 €
20 – Immobilisation incorporelle	100 000.00 €
21 – Immobilisation corporelle	20 000.00 €
23 – Immobilisation en cours	3 728 502.00 €
Total Dépenses	**4 107 867.00 €**
001 – Excédent reporté	69 975.17 €
040 – Amortissement	149 800.00 €
041 – Opérations patrimoniales	105 000.00 €
10 – Dotations	32 041.83 €
13 – Subventions	639 900.00 €
16 – Emprunts	3 111 150.00 €
Total Recettes	**4 107 867.00 €**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_47-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/47 - OBJET : BUDGET PRIMITIF BUDGET ZAE GEVREY-CHAMBERTIN « LES TERRES D'OR » – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 présenté comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_47-DE

SECTION DE FONTIONNEMENT	
Chapitres	Montant
011 – Charges à caractères général	797 580.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	672 478.68 €
042 – Opération d'ordre entre sections	3 033 705.00 €
043 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section	3 060.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	5.00 €
66 – Charges financières	2 920.00 €
Total Dépenses	**4 509 748.68 €**
002 – Excédent reporté	88 736.68 €
042 – Opération d'ordre entre sections	2 552 005.00 €
043 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section	3 060.00 €
70 – Produit du domaine	1 865 947.00 €
Total Recettes	**4 509 748.68 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Montant
001 – Déficit d'investissement reporté	751 502.38 €
040 – Opération d'ordre entre section	2 552 005.00 €
16 – Emprunts	1 000 000.00 €
Total Dépenses	**4 303 507.38 €**
021 – Virement de la section de fonctionnement	672 478.68 €
040 – Opération d'ordre entre section	3 033 705.00 €
16 – Emprunts	597 323.70 €
Total Recettes	**4 303 507.38 €**

- **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitre à l'exclusion du chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_48-DE

Département de la COTE D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Convocation du 03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/48 - OBJET : BUDGET PRIMITIF ZAE NUITS SAINT GEORGES « LE PRE SAINT DENIS » – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 présenté comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_48-DE

SECTION DE FONTIONNEMENT	
Chapitres	Montant
011 – Charges à caractères général	1 581 854.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	3 222 370.11 €
042 – Opération d'ordre entre sections	4 931 660.00 €
043 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section	10 460.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	5.00 €
66 – Charges financières	9 500.00 €
Total Dépenses	**9 755 849.11 €**
002 – Excédent reporté	1 536 870.11 €
042 – Opération d'ordre entre sections	5 242 039.00 €
043 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section	10 460.00 €
70 – Produit du domaine	2 966 480.00 €
Total Recettes	**9 755 849.11 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Montant
040 – Opération d'ordre entre section	5 242 039.00 €
16 – Emprunts	3 400 000.00 €
001 – Déficit d'investissement	250 677.25 €
Total Dépenses	**8 892 716.25 €**
021 – Virement de la section de fonctionnement	3 22 370.11 €
040 – Opération d'ordre entre section	4 931 660.00 €
16 – Emprunts	738 686.14 €
Total Recettes	**8 892 716.25 €**

- **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitre à l'exclusion du chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_49-DE

Département de la COTE D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Convocation du 03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/49 - OBJET : BUDGET PRIMITIF ZAE GILLY-LES-CITEAUX II « LA PETITE CHAMPAGNE » – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 présenté comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_49-DE

SECTION DE FONTIONNEMENT	
Chapitres	Montant
011 – Charges à caractères général	1 178 640.00 €
042 – Opération d'ordre entre sections	634 085.00 €
043 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section	1 405.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	5.00 €
66 – Charges financières	1 310.00 €
002 – Déficit de fonctionnement	2.10 €
Total Dépenses	**1 815 447.10 €**
042 – Opération d'ordre entre sections	1 814 042.10 €
043 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section	1 405.00 €
Total Recettes	**1 815 447.10 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Montant
040 – Opération d'ordre entre section	1 814 042.10 €
001 – Déficit d'investissement	114 083.45 €
16 – Emprunts	520 000.00 €
Total Dépenses	**2 448 125.55 €**
040 – Opération d'ordre entre section	634 085.00 €
16 – Emprunts	1 814 040.55 €
Total Recettes	**2 448 125.55 €**

- **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitre à l'exclusion du chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges ★ 21700 ★

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_50-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/50 - OBJET : BUDGET PRIMITIF ZAE MOREY-SAINT-DENIS « AUX QUATRE PIEDS DE POIRIERS » – EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 présenté comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_50-DE

SECTION DE FONTIONNEMENT	
Chapitres	Montant
011 – Charges à caractères général	134 200.00 €
042 – Opération d'ordre entre sections	135 100.00 €
043 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section	355.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	5.00 €
66 – Charges financières	355.00 €
002 – Déficit de fonctionnement	1.60 €
Total Dépenses	**270 016.60 €**
042 – Opération d'ordre entre sections	269 661.60 €
043 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section	355.00 €
Total Recettes	**270 016.60 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Montant
001 – Déficit d'investissement	35 089.93 €
040 – Opération d'ordre entre section	269 661.60 €
16 - Emprunts	100 000.00 €
Total Dépenses	**404 751.53 €**
040 – Opération d'ordre entre section	135 100.00 €
16 – Emprunts	269 651.53 €
Total Recettes	**404 751.53 €**

- **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitre à l'exclusion du chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges ★ 21700 ★

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_51-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/51 - OBJET : REPRISE ET CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTABLE POUR CREANCES DOUTEUSES – ANNEE 2024

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_51-DE

Par soucis de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions ne peuvent être effectuées qu'après concertations étroites et accords entre eux. On considère qu'il y a un risque lorsqu'une créance titrée n'a pas pu être recouvrée au bout de deux ans. A cette créance, on associe un taux forfaitaire de 20%

Deux cas de figure peuvent se présenter lorsqu'une créance a été titrée, mais reste impayée :

- soit la créance est finalement recouvrée, et on procède alors à une reprise de la provision par l'établissement d'un titre de recette imputable au compte 781 sachant que la créance n'existe plus puisqu'elle a été recouvrée ;

- soit la créance est définitivement irrécouvrable, et l'irrécouvrabilité n'est alors plus un risque ou une probabilité, mais une certitude : il y a donc lieu dans ce cas de :

1) Établir un titre de recette afin de reprendre la provision pour constater la disparition du risque,

2) Etablir un mandat pour la créance irrécouvrable afin de constater la certitude de l'irrécouvrabilité mais cette opération est non réversible contrairement à la provision qu'on peut toujours reprendre au compte 781.

Le montant de la provision doit être ré-évaluée chaque année, pour chacun des exercices comptables :

- en 2023 : on va constater le montant du risque de non recouvrabilité en fonction du montant des créances datant de plus de deux ans. Une liste portant les créances de 2021 et antérieures est établie par le Trésorier ;

- en 2024 : le montant des créances de plus de deux ans aura forcément évolué car certaines créances auront été payées ou admises en non-valeur, tandis que d'autres auront dépassé les deux ans (créances de 2022 venant s'ajouter aux antérieures) ; on doit donc recalculer le montant des créances de plus de deux ans et ce recalcul modifie également la provision de chaque exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la reprise des provisions constatées en 2023 pour chaque budget selon le tableau ci-dessous :

Budget	Exercice	Montant des créances	Taux de dépréciation	Montant des provisions à constituer
Budget Principal	2014/2015/2016 /2017/2018/2019/2020/2021	45 642.20 €	20%	9 128.44 €
Budget Eau Régie	2017/2018/2019/2020/2021	68 911.65 €	20%	13 782.33 €
Budget Assainissement Gevrey-Nuits	2017/2018/2019/2020/2021	38 118.85 €	20%	7 623.77 €
Budget Assainissement Sud Dijonnais	2019/2020	3 866.95 €	20%	773.39 €
Budget Déchets	2017/2018/2019/2020/2021	101 773.05 €	20%	20 354.61 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_51-DE

- **MAINTIENT** la méthode prenant en compte l'ancienneté de plus de deux ans de la créance,

- **DECIDE** d'appliquer un taux de 20% de dépréciation au montant total de la créance,

- **DECIDE** de constituer des provisions comptables pour l'exercice 2024 pour chaque budget selon le tableau ci-dessous,

Budget	Exercice	Montant des créances	Taux de dépréciation	Montant des provisions à constituer
Budget Principal	2014/2015/2016 /2017/2018/2019/2020/2021/2022	26 804.10 €	20%	5 360.82 €
Budget Eau Régie	2017/2018/2019/2020/2021/2022	68 779.05 €	20%	13 755.81 €
Budget Assainissement Gevrey-Nuits	2017/2018/2019/2020/2021/2022	30 836.45 €	20%	6 167.29 €
Budget Déchets	2017/2018/2019/2020/2021/2022	79 845.50 €	20%	15 969.10 €

- **DIT** que les crédits sont prévus dans les budgets primitifs concernés à l'article 6817.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_52-DE

Département de la COTE D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Convocation du 03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/52 - OBJET : MODALITE DE REPARTITION ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES DES FRAIS D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – ANNEE 2024

Il est rappelé que par délibération du 28 juin 2022, le Conseil communautaire a adopté l'assiette et les modalités de répartition des frais d'administration de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_52-DE

La répartition des frais d'administration générale consiste à imputer sur le budget principal de la communauté d'une part, et sur l'ensemble de ses budgets annexes d'autre part, les frais générés par la gestion courante de l'ensemble des activités communautaires et qui de par leur nature, ne peuvent faire l'objet d'une imputation directe et analytique.

La présente délibération a pour objet de fixer pour l'exercice en cours et ceux à venir les modalités de calcul des frais généraux et à en établir le mode de répartition entre les budgets.

1. L'assiette des frais d'administration générale

Les frais d'administration générale de l'exercice sont composés des charges de fonctionnement figurant au compte administratif N-1 suivantes : au titre des services analytiques « administration générale », « bâtiment du pôle administratif de Gevrey-Chambertin (part Communauté de communes) » et du siège social « Espace France services », aux chapitres suivants :

- *« Les charges de fonctionnement »*

Les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'administration générale, du bâtiment du pôle administratif de Gevrey-Chambertin (part Communauté de communes) et du siège social Espace France Services à Nuits-Saint-Georges (déduction des revenus des loyers, des charges locatives, du remboursement des frais de téléphone de l'Espace France services ainsi que la subvention de l'Etat au titre du relais des espaces France services).

- *« Les charges de personnel »*

Le personnel de la Direction générale (DGS, DGA et secrétariat), de la Direction des affaires financières, de la Direction des ressources humaines, de la Direction de la communication, du Service informatique, du Service marché public, le personnel mis à disposition pour la gestion de la comptabilité de l'EPIC Office du Tourisme, les Agents d'entretien pour les deux pôles administratifs, les agents d'accueil du siège social et déduction faite des recettes relatives à la mise à disposition des agents pour le SCOT.

- *« Les indemnités des élus »*

L'indemnité du Président et des Vice-présidents.

2. Répartition entre le budget principal, les budgets annexes et les services communs

Le montant des frais d'administration générale est réparti entre le budget principal, les services communs et les budgets annexes, de la manière suivante :

- *Les frais communs au prorata des dépenses de fonctionnement CA N-1 déduction des charges exceptionnelles*

Il s'agit des frais de fonctionnement de l'administration générale, du bâtiment du pôle administratif de Gevrey-Chambertin, du siège social espace France services, les indemnités du Président, l'indemnité de la Vice-Présidente en charge des affaires financières, l'indemnité du Vice-président en charge des ressources humaines, du salaire du DGS, du coût du personnel du secrétariat de Direction, du coût du personnel de la Direction de la communication, du coût du personnel du service informatique, du coût du personnel du service marché public, du salaire des agents d'entretien et d'accueil de l'espace France services et du salaire des agents d'entretien du pôle administratif à Gevrey-Chambertin.

- *La masse salariale de la Direction financière au prorata du nombre de mandat et de titre CA N-1,*

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_52-DE

- *La masse salariale de l'agent comptable mis à disposition de l'EPIC Office du Tourisme au prorata de son activité,*

- *La masse salariale de la Direction des ressources humaines au prorata du nombre d'agent (Effectif de l'année N-1),*

- *La masse salariale des DGA au prorata de leur activité selon les compétences en gestion,*

- *Les indemnités des Vice-présidents au prorata de leur délégation,*

- *La répartition entre les budgets des zones d'activités économiques se fait au prorata de la surface cessible*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant des frais d'administration et la répartition entre le budget principal, les services communs et les budgets annexes pour l'année 2024 selon l'annexe jointe.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_52-DE

REPARTITION DES FRAIS D'ADMINISTRATION GENERALE - ANNEE 2024

	Montant Frais ADG Année 2024	Frais Commun (frais pôle Gevrey / EFS Nuits / Direction / Communication / Informatique / Président / VP Finances / VP RH		Direction Financière		Gestion comptable EPIC OT + Taxe séjour		Direction Ressources humaines		DGA Ludovic BOURDIN		Indemnité VP Alain CARTRON / Indemnité VP Christophe LUCAND / Indemnité VP Valérie DUREUIL /Indemnité VP Pascal BORTOT / Indemnité VP Dominique DUPONT / Indemnité VP Georges STRUTYNSKI / Indemnité VP François MARQUET		Indemnité VP Hubert POULLOT		Indemnité VP Didier TOUBIN		Indemnité VP Ghislaine POSTANSQUE		Indemnité VP Gilles CARRE		Indemnité VP Christian ROUSSEL	
	Montant	Montant	Répartition selon Dépenses Fonctionnement CA 2023 -dépenses imprévues (022) - charges exceptionnelles (67)	Montant	Selon le nombre de mandat	Montant	Selon le temps passé	Montant	Selon le nombre d'agent	Montant	Selon le temps passé	Montant	Selon le temps passé	Montant	Selon le temps passé	Montant	Selon le temps passé	Montant	Selon le temps passé	Montant	Selon le temps passé	Montant	Selon le temps passé
ASSIETTE A RETENIR	**1 414 332,91 €**	**654 784,22 €**	100,00%	**260 171,42 €**	9657	54 573,36 €		**254 520,18 €**	306	**78 724,18 €**	100%	63 426,35 €	100%	9 626,64 €	100%	9 626,64 €	100%	9 626,64 €	100%	9 626,64 €	100%	9 626,64 €	100%
	0,00 €																						
BUDGET PRINCIPAL	**829 866,30 €**	340 956,48 €	52,07%	135 244,95 €	5020	27 286,68 €	50%	215 011,33 €	258,5	35 425,88 €	45%	63 426,35 €	100%					4 813,32 €	50%	5 775,98 €	60%	1 925,33 €	20%
	0,00 €																						
ADS	**12 839,82 €**							2 079,41 €	2,5	7 872,42 €	10%									2 887,99 €	30%		
	0,00 €																						
SECRETARIAT DE MAIRIE	**6 785,02 €**							5 822,36 €	7											962,66 €	10%		
	0,00 €																						
ASSAINISSEMENT REGIE	**119 808,38 €**	62 828,20 €	9,60%	43 806,43 €	1626			8 317,65 €	10	1 968,10 €	2,50%			2 887,99 €	30%								
	0,00 €																						
ASSAINISSEMENT DSP	**10 380,15 €**	3 523,18 €	0,54%	2 963,53 €	110				0	1 968,10 €	2,50%			1 925,33 €	20%								
	0,00 €																						
EAU REGIE	**99 657,65 €**	45 267,24 €	6,91%	40 384,90 €	1499			9 149,42 €	11	1 968,10 €	2,50%			2 887,99 €	30%								
	0,00 €																						
EAU DSP	**19 174,80 €**	7 818,64 €	1,19%	7 462,72 €	277				0	1 968,10 €	2,50%			1 925,33 €	20%								
	0,00 €																						
DECHETS	**122 130,59 €**	67 755,92 €	10,35%	26 671,81 €	990			14 140,01 €	17	3 936,21 €	5%					9 626,64 €	100%						
	0,00 €																						
EPIC OT	**32 100,00 €**	0,00 €				27 286,68 €	50%											4 813,32 €	50%				
	0,00 €																						
ENERGIE CHAMBOEUF	**0,00 €**																						
	0,00 €																						
TRANSPORT SCOLAIRE	**0,00 €**																						
	0,00 €																						
4 ZAE	**161 590,20 €**	126 634,56 €	19,34%	3 637,07 €	135					23 617,25 €	30%											7 701,31 €	80%
ZAE NSG surface cessible 1+2 = 186 000 m²	*86 166,12 €*																						
ZAE GILLY II surface cessible = 50 400 m²	*23 348,24 €*																						
ZAE GEVREY surface cessible = 57 332 m²	*26 559,55 €*																						
ZAE MOREY surface cessible prévision 55 080 m²	*25 516,29 €*																						
Total surface ZAE = 348 812 m²	*161 590,20 €*																						

	2021	2022	2023	2024	Ecart
Principal - Service commun secrétariat mairie	2 500,00 €	5 276,81 €	6 703,81 €	6 785,02 €	81,21 €
Principal - Service commun ADS	3 500,00 €	12 125,92 €	13 453,78 €	12 839,82 €	-613,96 €
Scolaire	42 000,00 €	54 071,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Asst Régie	230 480,00 €	132 345,14 €	123 319,21 €	119 808,38 €	-3 510,83 €
Asst DSP	15 843,00 €	10 748,38 €	12 475,16 €	10 380,15 €	-2 095,01 €
Eau Régie	128 672,00 €	101 450,08 €	107 039,82 €	99 657,65 €	-7 382,17 €
Eau DSP	38 669,00 €	20 748,67 €	22 838,97 €	19 174,80 €	-3 664,17 €
Déchets NSG	152 275,00 €	122 134,57 €	126 749,49 €	122 130,59 €	-4 618,90 €
EPIC OT	21 043,00 €	30 148,27 €	32 348,42 €	32 100,00 €	-248,42 €
ZAE NSG	20 000,00 €	27 724,51 €	68 261,64 €	86 166,12 €	17 904,48 €
ZAE Gilly II	6 500,00 €	7 512,45 €	18 496,70 €	23 348,24 €	4 851,54 €
ZAE Gevrey	7 000,00 €	8 545,71 €	21 040,73 €	26 559,55 €	5 518,82 €
ZAE Morey	1 000,00 €	8 210,03 €	20 214,25 €	25 516,29 €	5 302,04 €
TOTAL	**669 482,00 €**	**541 042,29 €**	**572 941,98 €**	**584 466,61 €**	11 524,63 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_53-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/53 – OBJET : FIXATION DU MONTANT DEFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE TAXE PROFESSIONNELLE – ANNEE 2024

Il est rappelé que la Communauté de communes verse à chaque commune membre une attribution de compensation, et ce en application des dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.
Cette attribution de compensation permet de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert ou restitution de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_53-DE

Le montant de cette attribution est égal au montant de la fiscalité professionnelle perçue par les communes, minoré des charges transférées, c'est-à-dire du poids financier correspondant à chacune des compétences transférées par les communes à la communauté de communes.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées ou restituées afin de permettre le calcul des attributions de compensation selon une méthodologie fixée par la loi.

Il est précisé que pour notre Communauté de communes, la participation des communes aux différents services communs (secrétariat de mairie et autorisation du droit des sols) est également déduite des attributions de compensation de taxe professionnelle.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 5 mars 2024 relative aux attributions de compensation provisoire pour l'année 2024,

Vu la régularisation de la participation 2023 et la participation 2024 aux services communs secrétariat de mairie et autorisation des droits du sol adoptées lors du vote du budget primitif,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

· **APPROUVE** les montants définitifs des attributions de compensation de taxe professionnelle pour l'année 2024 selon le tableau détaillé en annexe.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges ★ 21700 ★

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_53-DE

MONTANT DEFINITF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE TAXE PROFESSIONNELLE ANNEE 2024

Communes	Attribution de compensation	RAPPORT CLECT 2018 (restitution compétence scolaire)	RAPPORT CLECT 2019 (restitution équipements sportifs, bibliothèques, portage repas, eaux pluviales, club jeunes)	Participation Services Communs "droits des sols" Régul Année 2023	Participation Services Communs "droits des sols" Année 2024	Participation Service Commun "Secrétariat de Mairie" régul forfait 2023	Participation Service Commun "Secrétariat de Mairie" forfait 2024	ACTP DEFINITIVE ANNEE 2024	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
Agencourt	-434 €	0 €	319 €	-116 €	-2 811 €			-3 042 €	-363 €	-382 €	-382 €	-382 €	-382 €	-382 €	-382 €	-387 €
Arcenant	-7 237 €	0 €	333 €	82 €	-2 849 €			-9 671 €	-1 217 €	-1 207 €	-1 207 €	-1 207 €	-1 207 €	-1 207 €	-1 207 €	-1 212 €
Argilly	17 140 €	0 €	339 €	184 €	-3 527 €	402 €	-30 868 €	-16 330 €	-1 792 €	-2 076 €	-2 076 €	-2 076 €	-2 076 €	-2 076 €	-2 076 €	-2 082 €
Barges	23 339 €	0 €	-8 329 €	-1 071 €	-3 713 €			10 226 €	1 415 €	1 258 €	1 258 €	1 258 €	1 258 €	1 258 €	1 258 €	1 263 €
Bévy	-21 602 €	25 580 €	119 €	422 €	-1 119 €			3 400 €	373 €	432 €	432 €	432 €	432 €	432 €	432 €	435 €
Boncourt Le Bois	16 117 €	0 €	185 €	-109 €	-1 994 €	335 €	-17 946 €	-3 411 €	-209 €	-457 €	-457 €	-457 €	-457 €	-457 €	-457 €	-460 €
Brochon	105 259 €	92 078 €	-5 527 €	-123 €	-4 851 €			186 836 €	23 374 €	23 351 €	23 351 €	23 351 €	23 351 €	23 351 €	23 351 €	23 356 €
Broindon	-1 786 €	0 €	-2 075 €	265 €	-1 570 €			-5 166 €	-678 €	-641 €	-641 €	-641 €	-641 €	-641 €	-641 €	-642 €
Chamboeuf	-52 982 €	51 585 €	-1 235 €	394 €	-2 158 €			-4 396 €	-597 €	-542 €	-542 €	-542 €	-542 €	-542 €	-542 €	-547 €
Chambolle Musigny	-17 356 €	53 480 €	-1 578 €					34 546 €	4 318 €	4 318 €	4 318 €	4 318 €	4 318 €	4 318 €	4 318 €	4 320 €
Chaux	4 826 €	0 €	19 217 €	-143 €	-3 469 €	3 062 €	-23 211 €	282 €	621 €	-339 €						
Chevannes	-18 327 €	25 583 €	242 €					7 498 €	937 €	937 €	937 €	937 €	937 €	937 €	937 €	939 €
Collonges les Bévy	-15 794 €	20 069 €	159 €	-88 €	-752 €			3 594 €	461 €	447 €	447 €	447 €	447 €	447 €	447 €	451 €
Comblanchien	37 733 €	0 €	3 529 €	-769 €	-3 078 €	1 399 €	-53 224 €	-14 410 €	-1 666 €	-1 820 €	-1 820 €	-1 820 €	-1 820 €	-1 820 €	-1 820 €	-1 824 €
Corcelles les Cîteaux	150 091 €	0 €	-6 913 €	1 235 €	-6 914 €			137 499 €	17 039 €	17 208 €	17 208 €	17 208 €	17 208 €	17 208 €	17 208 €	17 212 €
Corgoloin	67 355 €	0 €	25 431 €	523 €	-8 096 €			85 213 €	10 593 €	10 660 €	10 660 €	10 660 €	10 660 €	10 660 €	10 660 €	10 660 €
Couchey	229 372 €	137 367 €	-877 €	-275 €	-7 890 €			357 697 €	44 753 €	44 706 €	44 706 €	44 706 €	44 706 €	44 706 €	44 706 €	44 708 €
Curley	-22 549 €	22 259 €	158 €	213 €	-991 €			-910 €	-140 €	-110 €	-110 €	-110 €	-110 €	-110 €	-110 €	-110 €
Curtil Vergy	-15 961 €	27 318 €	124 €					11 481 €	1 435 €	1 435 €	1 435 €	1 435 €	1 435 €	1 435 €	1 435 €	1 436 €
Détain Bruant	-21 870 €	26 487 €	42 €	607 €	-1 477 €			3 789 €	399 €	484 €	484 €	484 €	484 €	484 €	484 €	486 €
Epernay sous Gevrey	-3 256 €	0 €	-1 628 €	-155 €	-1 200 €			-6 239 €	-760 €	-782 €	-782 €	-782 €	-782 €	-782 €	-782 €	-787 €
Fixin	97 457 €	101 216 €	-1 897 €	14 €	-6 271 €			190 519 €	23 819 €	23 814 €	23 814 €	23 814 €	23 814 €	23 814 €	23 814 €	23 816 €
Flagey Echezeaux	-15 261 €	0 €	302 €	1 023 €	-3 966 €			-17 902 €	-2 362 €	-2 220 €	-2 220 €	-2 220 €	-2 220 €	-2 220 €	-2 220 €	-2 220 €
Fussey	-5 204 €	0 €	80 €	48 €	-914 €	-1 539 €	-10 152 €	-17 681 €	-1 511 €	-2 310 €	-2 310 €	-2 310 €	-2 310 €	-2 310 €	-2 310 €	-2 310 €
Gerland	1 763 €	0 €	269 €	867 €	-3 481 €			-582 €	-178 €	-57 €	-57 €	-57 €	-57 €	-57 €	-57 €	-62 €
Gevrey Chambertin	118 013 €	344 468 €	-21 448 €					441 033 €	53 658 €	55 339 €	55 339 €	55 339 €	55 339 €	55 339 €	55 339 €	55 341 €
Gilly Les Cîteaux	52 543 €	0 €	442 €	437 €	-5 381 €	1 280 €	-47 412 €	1 909 €	429 €	211 €	211 €	211 €	211 €	211 €	211 €	214 €
L'Etang Vergy	-31 014 €	31 506 €	76 €					568 €	71 €	71 €	71 €	71 €	71 €	71 €	71 €	71 €
Magny Les Villers	5 160 €	0 €	162 €	84 €	-1 844 €			3 562 €	436 €	446 €	446 €	446 €	446 €	446 €	446 €	450 €
Marey Les Fussey	4 029 €	0 €	39 €	-242 €	-357 €	-545 €	-9 503 €	-6 579 €	-213 €	-909 €	-909 €	-909 €	-909 €	-909 €	-909 €	-912 €
Messanges	-40 586 €	31 654 €	592 €					-8 340 €	-1 043 €	-1 042 €	-1 042 €	-1 042 €	-1 042 €	-1 042 €	-1 042 €	-1 045 €
Meuilley	510 €	0 €	305 €	-919 €	-1 988 €			-2 092 €	-145 €	-278 €	-278 €	-278 €	-278 €	-278 €	-278 €	-279 €
Morey Saint Denis	75 113 €	94 040 €	-3 571 €	-31 €	-4 922 €			160 629 €	20 087 €	20 077 €	20 077 €	20 077 €	20 077 €	20 077 €	20 077 €	20 080 €
Noiron sous Gevrey	-5 103 €	0 €	-10 150 €	-333 €	-6 275 €			-21 861 €	-2 686 €	-2 739 €	-2 739 €	-2 739 €	-2 739 €	-2 739 €	-2 739 €	-2 741 €
Nuits St Georges	1 365 277 €	0 €	16 813 €					1 382 090 €	172 761 €	172 761 €	172 761 €	172 761 €	172 761 €	172 761 €	172 761 €	172 763 €
Premeaux Prissey	3 933 €	0 €	259 €	-64 €	-2 700 €	-1 004 €	-46 934 €	-46 510 €	-5 190 €	-5 902 €	-5 902 €	-5 902 €	-5 902 €	-5 902 €	-5 902 €	-5 908 €
Quincey	252 €	0 €	326 €	123 €	-3 083 €	368 €	-24 441 €	-26 455 €	-3 063 €	-3 341 €	-3 341 €	-3 341 €	-3 341 €	-3 341 €	-3 341 €	-3 346 €
Reulle Vergy	-19 940 €	22 777 €	207 €	-264 €	-1 001 €			1 779 €	256 €	217 €	217 €	217 €	217 €	217 €	217 €	221 €
St Bernard	-3 358 €	0 €	284 €	175 €	-2 728 €	335 €	-18 767 €	-24 059 €	-2 823 €	-3 033 €	-3 033 €	-3 033 €	-3 033 €	-3 033 €	-3 033 €	-3 038 €
Saint Philibert	2 380 €	0 €	-3 370 €	-445 €	-3 203 €			-4 638 €	-521 €	-588 €	-588 €	-588 €	-588 €	-588 €	-588 €	-589 €
Saulon la Chapelle	158 693 €	0 €	-6 628 €	-36 €	-7 472 €			144 557 €	18 080 €	18 068 €	18 068 €	18 068 €	18 068 €	18 068 €	18 068 €	18 069 €
Saulon la rue	1 149 €	0 €	-5 539 €	-132 €	-3 560 €			-8 082 €	-991 €	-1 013 €	-1 013 €	-1 013 €	-1 013 €	-1 013 €	-1 013 €	-1 013 €
Savouges	-2 838 €	0 €	-4 718 €	533 €	-2 975 €			-9 998 €	-1 314 €	-1 240 €	-1 240 €	-1 240 €	-1 240 €	-1 240 €	-1 240 €	-1 244 €
Segrois	-12 079 €	13 720 €	247 €	-13 €	-404 €			1 471 €	186 €	183 €	183 €	183 €	183 €	183 €	183 €	187 €
Semezanges	-18 548 €	16 573 €	-217 €	-369 €	-466 €			-3 027 €	-332 €	-385 €	-385 €	-385 €	-385 €	-385 €	-385 €	-385 €
St Nicolas Les Cîteaux	15 516 €	0 €	279 €					15 795 €	1 974 €	1 974 €	1 974 €	1 974 €	1 974 €	1 974 €	1 974 €	1 977 €
Ternant	-5 106 €	19 538 €	-367 €					14 065 €	1 758 €	1 758 €	1 758 €	1 758 €	1 758 €	1 758 €	1 758 €	1 759 €
Urcy	-23 087 €	24 126 €	-1 554 €	-205 €	-747 €			-1 467 €	-157 €	-187 €	-187 €	-187 €	-187 €	-187 €	-187 €	-188 €
Val Forêt	-48 522 €	50 023 €	-1 063 €	-376 €	-1 981 €			-1 919 €	-191 €	-246 €	-246 €	-246 €	-246 €	-246 €	-246 €	-252 €
Villars Fontaine	-1 168 €	0 €	80 €	222 €	-980 €			-1 846 €	-258 €	-226 €	-226 €	-226 €	-226 €	-226 €	-226 €	-232 €
Villebichot	-18 519 €	0 €	249 €	-736 €	-2 352 €	3 890 €	-28 782 €	-46 250 €	-5 211 €	-5 862 €	-5 862 €	-5 862 €	-5 862 €	-5 862 €	-5 862 €	-5 867 €
Villers La Faye	-3 495 €	0 €	255 €	-83 €	-2 626 €	3 555 €	-29 637 €	-32 031 €	-3 471 €	-4 080 €	-4 080 €	-4 080 €	-4 080 €	-4 080 €	-4 080 €	-4 080 €
Villy Le Moutier	11 829 €	0 €	226 €			-294 €	-20 407 €	-8 646 €	-714 €	-1 133 €	-1 133 €	-1 133 €	-1 133 €	-1 133 €	-1 133 €	-1 134 €
Vosne Romanée	-4 503 €	0 €	224 €	-353 €	-2 619 €	17 903 €	-38 183 €	-27 531 €	-4 645 €	-3 269 €	-3 269 €	-3 269 €	-3 269 €	-3 269 €	-3 269 €	-3 272 €
Vougeot	-3 729 €	0 €	51 171 €					47 442 €	5 930 €	5 930 €	5 930 €	5 930 €	5 930 €	5 930 €	5 930 €	5 932 €
TOTAL		**1 231 447 €**	**34 400 €**	**0 €**	**-132 755 €**	**29 147 €**	**-399 467 €**	**2 866 409 €**	**360 722 €**	**357 669 €**	**358 008 €**	**358 008 €**	**358 008 €**	**358 008 €**	**358 008 €**	**357 978 €**

3 247 480 €	**405 163 €**	**405 746 €**	**406 085 €**	**406 085 €**	**406 085 €**	**406 085 €**	**406 085 €**	**406 146 €**
-381 071 €	**-44 441 €**	**-48 077 €**	**-48 077 €**	**-48 077 €**	**-48 077 €**	**-48 077 €**	**-48 077 €**	**-48 168 €**
2 866 409 €	**360 722 €**	**357 669 €**	**358 008 €**	**358 008 €**	**358 008 €**	**358 008 €**	**358 008 €**	**357 978 €**

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_54-DE

Département de la COTE D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Convocation du 03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/54 - OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME GEVREY-NUITS

Vu les articles suivants du Code du Tourisme relatifs aux Offices de Tourisme constitués en EPIC,

R133-15
Le budget préparé par le directeur de l'office de tourisme se conforme aux dispositions des articles L. 1612-2, L. 2221-5 et L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_54-DE

Si le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, saisi à fin d'approbation, n'a pas fait connaître sa décision dans un délai de trente jours, le budget est considéré comme approuvé.

R133-16
Le compte financier de l'exercice écoulé est présenté par le président au comité de direction, qui en délibère et le transmet au conseil municipal ou à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale pour approbation.

Vu le budget primitif 2024 de l'EPIC adopté par le Comité de Direction le 11/03/2024,
Vu l'exposé du projet de budget,

Monsieur Alexandre PLAZA, Président de l'Office de Tourisme Gevrey-Nuits, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 de l'EPIC Office de Tourisme selon les modalités annexées.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

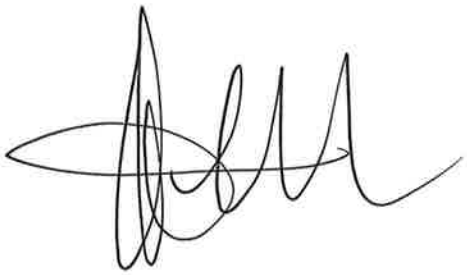

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_54-DE

FONCTIONNEMENT - ADMINISTRATION GENERALE

Affectation	Dénomination	Réalisé 2023	Détail	BP 2024	Détail
FONCTIONNEMENT DEPENSES					
002	Affectation résultat n-1	0,00		0,00	
022	Dépenses imprévues	3 000,00		3 000,00	
023	virement à la section d'investissement	19 728,10		35 021,50	virement à la section d'investissement
604	Achats d'études, prestations de services,	7 680,00		50 000,00	accompagnement, ingénierie,
6061	Fournitures non stockables	3 792,80	EDF, Gaz, Eau	6 000,00	EDF, Gaz, Eau
6063	Fournitures d'entretien et petits équipements	929,22	Produits d'entretien, petit matériel interne	2 500,00	Produits d'entretien, petit matériel interne, consommables
6064	Fournitures administratives	359,67	Bureau Vallée, Lacoste, instruction comptable	1 000,00	Bureau Vallée, Lacoste, instruction comptable
6066	Carburant	715,71	Véhicule de service	2 800,00	Véhicule de service
6068	Autres matières et fournitures	0,00	Pharmacie	500,00	consommables
611	Sous-traitance générale	0,00		700,00	vitrines
6132	Locations immobilières	0,00	Welogin + Adobe + abonnement SP Plus	0,00	
6135	Locations mobilières	55 606,37	GIROD, AVEM, Clio, Avenir Bur.,Rex Rotary, Alarme, Lixbail, Locam	62 000,00	GIROD, AVEM, Clio, voiture fonction, Avenir Bur.,Rex Rotary, Alarme, Lixbail, Locam
6137	Redevances, droits de passage et servitudes divers	0,00		100,00	AOT Nuits
61521	Bâtiments publics	0,00	film vitre	300,00	film vitre,
61551	Matériel roulant	0,00	Nettoyage véhicule	600,00	Nettoyage véhicule, entretien
61558	Autres bien mobiliers	0,00	Incidents potentiels	1 500,00	Incidents potentiels
6156	Maintenance	2 247,80	Sicli/Chub, chaudière, détection inccendie, Avenir bureautique	4 000,00	Sicli/Chub, chaudière, détection inccendie, Avenir bureautique
6161	Multirisques	2 843,93	Groupama voiture + locaux + trott	4 000,00	Groupama voiture + locaux + trott+ vélos
618	Divers	5 608,28	Formations MASCOT, AFDAS, abo BP RP	7 500,00	Formations MASCOT, AFDAS, abo BP RP
6218	Autre personnel extérieur	0,00		0,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	Indemnités régisseurs et suppléant	500,00	Indemnités régisseurs et suppléant
6226	Honoraires	15 731,16	ORCOM, Magic Web, conseil juridique, joallerie tq, labellisation QT,	20 000,00	ORCOM, conseil juridique, joallerie tq, labellisation QT,
6231	Annonces et insertions	0,00		1 000,00	Annonce légale
6236	Catalogues et imprimés	72,00		500,00	bilans d'activité
6256	Missions	603,98	Frais de déplacement personnel EPIC	900,00	Frais de déplacement personnel EPIC
6257	Réceptions	550,90	Pots Comité de Direction, frais de réception et d'invitation,	1 500,00	Pots Comité de Direction, frais de réception et d'invitation,
6261	Frais d'affranchissement	492,38	Poste	900,00	Poste
6262	Frais de télécommunications	4 379,71	SFR	5 000,00	SFR, copiafax
627	Services bancaires	1 074,31	frais solde PGE	500,00	
6281	Concours divers	3 962,00	Cotisations OTF/MASCOT/CDT21/CRT/Asso Climats, collectif affaires CRT	6 000,00	Cotisations OTF/MASCOT/CDT21/CRT/Asso Climats, collectif affaires CRT
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 125,24	Entretien Gc + NSG / vitres NSG toilettes et prestas vitres	15 000,00	Entretien Gc + NSG / vitres NSG toilettes et prestas vitres
62876	Remboursement de frais	33 756,05	MAD personnel Comm comm	37 500,00	MAD personnel Comm comm
6288	Autres	483,36	Taxe ordures ménagères, contrôle ERP, AGEF	1 200,00	Taxe ordures ménagères, contrôle ERP, AGEF
63514	taxe sur les véhicules de société	0,00	TVS	400,00	TAVT
6311	Taxe sur les salaires	12 285,00		15 000,00	taxe sur les salaires
6332	Cotisations versées au FNAL	151,32	Cotisation URSSAF - fonds national d'aide au logement	230,00	Cotisation URSSAF - fonds national d'aide au logement
6333	Participation des employeurs à la formation pro continue	1 073,86	Participation 2023	2 000,00	Participation 2024
6336	Cotisations au centre national	530,84		600,00	CNFPT + Centre de Gestion CDG
6338	Autres impôts, taxes et versements sur rémunération	0,00		100,00	
6411	Salaires, appointements, commissions	166 659,77	Salaires nets, mutuelle, prévoyance	205 000,00	Salaires nets, retraite, mutuelle, prévoyance, apprenti
6413	Primes et gratifications	0,00		6 000,00	primes d'objectifs
6414	Autres indemnités et avantages divers	0,00		0,00	
6415	Supplément familial	0,00		1 800,00	sur 6 mois
6451	Cotisations URSSAF	29 607,77		35 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	6 906,16		8 700,00	
6454	Cotisations ASSEDIC	6 523,48		8 290,00	
6475	Médecine du travail pharmacie	615,60	Cotisations	850,00	Cotisations AIST
648	Autres charges de personnel	31,90	50% transport en commun salariés + CSP	300,00	50% transport en commun salariés
6512	Droits d'utilisation informatique en nuage			7 500,00	licences microsoft, site web, canva, adobe
6532	Frais de missions élu	0,00	Déplacements Président	500,00	Déplacements Président
6535	Formation élu	0,00		500,00	
6588	Charges de gestions courantes	66,20		50,00	
66111	Intérêts réglées à échéances	100,62	Intérêts solde PGE	0,00	
66112	intérêts - Rattachement des ICNE	0,00		0,00	ICNE
6718	Autres charges exceptionnelles	0,00		500,00	
673	Titres annulés	0,00		200,00	
6811	Dotations aux amortissements	4 672,24	Immobilisations n-1	10 635,50	Immobilisations n-1
TOTAL DEPENSES		402 967,73		576 177,00	

Affectation	Dénomination	Réalisé 2023	Détail	BP 2024	Détail
FONCTIONNEMENT RECETTES					
R 002	Résultat N-1	292 534,47	Trésorerie (résultat 2021+2022-déficit reporté)	348 985,60	Trésorerie
64198	Autres remboursements	5 302,21	CPAM, Aide à l'apprentissage, URSSAF, AFDAS	8 400,00	CPAM, Aide à l'apprentissage, URSSAF, AFDAS
70876	Remboursement de frais	6 443,34	Communauté de communes Halle	7 600,00	CC Halle
70878	Remboursement de frais	1 040,00	Participation SAS	0,00	Participation SAS
74	Subventions d'exploitation	2 050,00	Subvention Conseil Départemental+Communauté de Communes	2 050,00	Subvention Conseil Départemental
753	Reversement taxe de séjour	454 563,77	TS + reversement Airbnb + GDF	410 000,00	TS + reversement Airbnb et GDF
7588	Autres remboursements	1,39		4,40	
7713	Libéralités reçues	0,00		0,00	Dons
7718	Autres produits exceptionnels	0,00		0,00	Régularisations
773	Mandats annulés	1 144,80		250,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement	557,00	Trottinettes et livret parcours	557,00	
778	Produits exceptionnels	30 048,00	Avenir Bureautique, Asso climats	0,00	Avenir Bureautique
TOTAL RECETTES		793 684,98		777 847,00	
RESULTAT SECTION		**390 717,25**		**201 670,00**	

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_54-DE

PROMOTION/COMMUNICATION

Affectation	Dénomination	Réalisé 2023		BP 2024	Détail
FONCTIONNEMENT DEPENSES					
6226	Honoraires	557,14	prestas graphiques+opé RP+signalétique touristique	30 000,00	prestas graphiques+opé RP+signalétique touristique + production de contenus
6231	Annonces et insertions	0,00	spots radio, presse, web, RS	20 000,00	spots radio, presse, web, RS
6233	Foires et expositions	0,00		15 000,00	Salons, Evenementiel
6236	Catalogues et imprimés	1 722,44	Participation doc climats + Flyers visites, trott, pass, Halle, set de table, Marque page greeters, carte touristique, Dossier de Presse, brochure d'appel, stickers aire de gevrey	25 000,00	Participation doc climats + Flyers visites, trott, pass, Halle, set de table, Marque page greeters, carte touristique, Dossier de Presse, brochure d'appel, stickers aire de gevrey
6238	Divers	0,00	Photos + videos + reportage 4 saisons	35 000,00	Photos + videos + reportage 4 saisons animation journée pro
6251	Voyages et déplacements	168,00	Eductours territoire	1 000,00	Eductours territoire, salons
6256	Missions	149,25		2 000,00	Salons, Evenementiel
6257	Réceptions	323,83	Accueils presse OT + CRT	3 000,00	Accueils presse OT + CRT + prescripteurs
6281	Concours divers	400,00	Opportunité avec Dijon/Beaune/CRT/CDT	5 000,00	Opportunité avec Dijon/Beaune/CRT/CDT
6512	Droits d'utilisation informatique en nuage			3 800,00	App Henoo et loopi
TOTAL DEPENSES		3 320,66		136 000,00	

Affectation	Dénomination	Réalisé 2023	Détail	BP 2024	Détail
FONCTIONNEMENT RECETTES					
701	Vente de produits finis	0,00	Encarts publicitaires	-	
7588	Autres	0,00		-	
TOTAL RECETTES		0,00		-	
RESULTAT SECTION		-3320,66		- 136 000,00	

COMMERCIALISATION/ANIMATIONS

Affectation	Dénomination	Réalisé 2023	Détail	BP 2024	Détail
FONCTIONNEMENT DEPENSES					
604	Achats d'études, prestations de services	21 441,23	Billetterie et commercialisation socio-pro + partenaires GWF&M	50 000,00	Billetterie et commercialisation socio-pro
6063	Fournitures d'entretien et petits équipements	41,66		1 500,00	consommables, materiel privatisations, matériels séminaires
607	Achats de marchandises	9 858,65	Fournisseurs boutique + GWFM	10 000,00	Fournisseurs boutique
611	Sous-traitance générale	0,00	Estelle py	0,00	
6132	Locations immmobilières	225,00	welogin module groupes + billetterie + GWFM + SP plus + pass digital	1 800,00	+ billetterie + SP plus + pass digital
6135	Locations mobilières	4 466,26	Location matériel GWFM	0,00	l
6161	Primes d'assurances/Multirisques	0,00		0,00	
618	Divers	339,00		1 000,00	Dépenses imprévues
6218	Autre personnel extérieur	2 903,43	exercice 2023	4 000,00	exercice 2024
6226	Honoraires	1 470,29	Protection civile, SIG, Clos Maire, opé RP	3 000,00	task force CSE
6231	Annonces et insertions	2 172,15	Insertion presse opportunité, pubs RS	5 000,00	Insertion presse opportunité, pubs RS
6233	Foires et expositions	11 068,44	Salons, Evenementiel	15 000,00	Salons, Evenementiel
6236	Catalogues et imprimés	2 207,52	Brochure groupes, flyers + affiches GWF&M, supports produits, visites villes	10 000,00	Brochure groupes, flyers, supports produits, visites villes
6238	Divers	5 500,00	Alimentaire visites , tetes affiche GWFM,	2 000,00	Alimentaire visites et evenements
6251	Voyages et déplacements	349,74	Transport et frais de vie chefs GWFM	2 000,00	
6256	Missions	3 163,22	Frais de déplacement et de vie salon	4 500,00	Frais de déplacement et de vie salon
6257	Réceptions	355,30		2 000,00	eductours agv to, club pro
627	Services bancaires	424,99	Commissions sur CB	750,00	Commissions sur CB
6281	Concours divers	827,67	Garantie financière Groupama + Destination Bourgogne + immatriculation Atout France	1 100,00	Garantie financière Groupama + Destination Bourgogne + immatriculation Atout France
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	GWFM	0,00	
6311	Taxe sur les salaires	0,00		3 000,00	100% EG
6318	Autres impôts, taxes et versements	0,00	Impôt sur les sociétés (28% résultat commercial) N-1	0,00	Impôt sur les sociétés (28% résultat commercial) N-1
6332	Cotisations versées au FNAL	38,15		70,00	
6333	Participation des employeurs à la formation pro continue	173,33		200,00	
6411	Salaires, appointements, commissions	32 123,02	100% EG,	35 000,00	100% EG,
6413	Primes et gratifications	0,00		2 000,00	prime d'objectif
6451	Cotisations URSSAF	5 743,35	opérations négatives	6 500,00	100% EG
6453	Cotisations aux caisses de retraite	1 626,40	100%EG	2 000,00	100% EG
6454	Cotisations ASSEDIC	1 276,40	100% EG	1 500,00	100% EG
6718	Autres charges exceptionnelles	3 050,58	regularisation subvention CCI	0,00	
673	Annulation de titres	0,00		500,00	
TOTAL DEPENSES		110 845,78		164 420,00	

Affectation	Dénomination	Réalisé 2023	Détail	BP 2024	Détail
FONCTIONNEMENT RECETTES					
64198	Autres remboursements	0,00	Remboursement AFDAS - Formation billetterie Welogin	0,00	Remboursement AFDAS - Formation commercialisation
701	Vente de produits finis	25276,28	Séjours packagés, visites guidées, GWFM, trotinettes	58 400,00	Séjours packagés, visites guidées, trotinettes, vélos, animations, encarts pubs, rs
706	Prestations de services	6229,16		4 500,00	Club pro, services à la carte
707	Ventes de marchandises	11234,97	Boutique, billeterie sèche,	20 000,00	Boutique, billeterie sèche, pass,
7082	Commissions et courtages (+ ingenierie séjours)	8308,55	Commissions sur billetterie/location vélo	12 000,00	Commissions billeterie, boutique et ingénierie séjours
7083	Locations diverses	0,00		3 500,00	Location Halle
74	Subventions	2300,00	subvention GWFM		
7713	Libéralités reçues	104,00			
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	440,00		50,00	
773	Mandats Annulés	0,00		100,00	
778	Autres produits exceptionnels	0,00		200,00	
TOTAL RECETTES		53892,96		98 750,00	
RESULTAT SECTION		**-56952,82**		**- 65 670,00**	

DEPENSES	**ADG**	**576 177,00**
	PROMO/COMM	**136 000,00**
	COMMERCIALISATION	**164 420,00**
	FONCTIONNEMENT : TOTAL DEPENSES	**876 597,00**
RECETTES	**ADG**	**777 847,00**
	PROMO/COMM	**-**
	COMMERCIALISATION	**98 750,00**
	FONCTIONNEMENT : TOTAL RECETTES	**876 597,00**
	RESULTAT FONCTIONNEMENT	**0,00**

INVESTISSEMENT - ADMINISTRATION GENERALE

Affectation	Dénomination	Réalisé 2023	Détail	BP 2024	Détail
INVESTISSEMENT DEPENSES					
OO1	Affectation résultat n-1			6 586,26	deficit du au solde PGE
13917	Budget communautaire et fonds structurels	557,00	Subvention d'équipement	557,00	Subvention d'équipement
1641	Emprunt	20 294,00	Solde du PGE	0,00	
2051	concessions et droits assimilés	14 160,00	OTIPASS	30 000,00	Site Internet
2183	Matériel de bureau et informatique	6 569,12	parc informatique	4 500,00	informatique + appareil photo + smartphone
2184	Mobiler	0,00	Tables + chaises Halle	6 000,00	Investissements petit matériel Halle, espace accueil nuits (chaises, porte manteau, pupitre…)
2188	Autres	0,00	Plaque Démarche Qualité et classement	4 600,00	Plaque Démarche Qualité et classement - lampes/spots OT Nuits - coravin
TOTAL DEPENSES		41 580,12		52 243,26	

Affectation	Dénomination	Réalisé 2023	Détail	BP 2024	Détail
INVESTISSEMENT RECETTES					
OO1	Affectation résultat n-1			0,00	Excédent 2020
O21	virement de la section d'exploitation	0,00		35 021,50	virement de la section d'exploitation
1068	Autres réserves	64,96		6 586,26	excédent fonctionnement capitalisé
1317	Budget communautaire et fonds structurels	0,00		0,00	
2805	Concessions et droits similaires	3 175,00	immobilisations 2018 suite matériel acquis en 2018 (marque + site @)	7 080,00	immobilisations
28182	Matériel de transport	697,00		697,00	immobilisations
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	immobilisations 2018 suite matériel acquis en 2018 (imprimante tickets)	2 190,00	parc informatique
28184	Mobilier	498,00	immobilisations 2018 suite matériel acquis en 2018 (stand Clos Vougeot)	498,00	immobilisations 2020/2021 (stand Clos Vougeot + armoire + tables et chaises halle + table rabattable)
28188	Autres	302,24	immobilisations 2018 suite matériel acquis en 2018 (enseigne)	170,50	immobilisations
TOTAL RECETTES		4 737,20		52 243,26	
RESULTAT SECTION		-36 842,92		0,00	

INVESTISSEMENT : TOTAL DEPENSES	**52243,26**
INVESTISSEMENT : TOTAL RECETTES	**52243,26**
RESULTAT INVESTISSEMENT	**0,00**

0,00	**RESULTAT FONCTIONNEMENT**
0,00	**RESULTAT INVESTISSEMENT**
0,00	**RESULTAT PREVISIONNEL 2023**

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_55-DE

Département de la COTE D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Convocation du 03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/55 - OBJET : ASSAINISSEMENT - ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE A PROPOS DE LA FOURNITURE DE REACTIFS POUR LES STATIONS D'EPURATION ET LES POSTES DE REFOULEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Vu les articles L2124-1, L2124-2, R2124-1 et R2124-2 du code de la Commande publique relatif aux marchés passés en procédure formalisée ;

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_55-DE

Vu le rapport d'analyse d'offres ;
Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres réunie le 2 avril 2024

Considérant la nécessité de formaliser les dépenses relatives à l'achat de réactifs pour le traitement des eaux et boues des installations sur le territoire de la collectivité ;

Considérant qu'une consultation a été lancée le 29/02/2024 et que des offres sont parvenues des entreprises ADIPAP, BEAUSEIGNEUR, VEOLIA EAU, BRENNTAG et KRONOS ;

Considérant que cette consultation doit aboutir :

. Pour le lot n°1, sur un marché d'une durée initiale de 2 ans renouvelable 2 fois pour une durée de 1 an ou un montant total de commande de 240 000 € HT sur la durée totale du marché reconduction comprise (120 000€ HT sur la période initiale puis 60 000 € HT pour chacune des reconductions).

. Pour le lot n°2, sur un marché d'une durée initiale de 2 ans renouvelable 2 fois pour une durée de 1 an ou un montant total de commande de 360 000 € HT sur la durée totale du marché reconduction comprise (180 000€ HT sur la période initiale puis 90 000 € HT pour chacune des reconductions).

Considérant toutefois qu'au terme de la Commission d'appel d'offres du 2 avril 2024, un avis défavorable au rapport d'analyse d'offres présenté a été prononcé concernant l'attribution du lot n°1 du fait d'offres ne permettant pas de répondre correctement au besoin de la collectivité ce qui entrainerait un surcoût d'environ 20% vis-à-vis des dépenses projetées.

Considérant qu'au terme de la Commission d'appel d'offres du 2 avril 2024, un avis favorable au rapport d'analyse d'offre présenté a été prononcé concernant l'attribution du lot n°2.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** le lot n° 1 sans suite et de faire procéder au lancement d'une nouvelle consultation concernant les chlorures ferriques,

- **ATTRIBUE** le lot n° 2 du marché a l'entreprise VEOLIA EAU pour la somme de 82 290 € HT – 98 748 € TTC pour la période initiale de deux ans,

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et à effectuer toute démarche ou formalité administrative nécessaire à l'application de la présente délibération et pour l'exécution du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

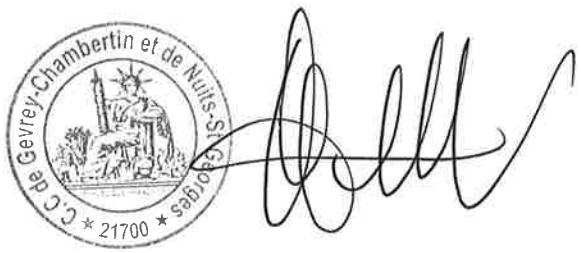

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_56-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/56 - OBJET : MODIFICATION DE LA LISTE DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA VOUGE

Suite à la démission de Monsieur Franck PACOT, 1er adjoint de la commune de Villebichot, à son poste de délégué au Syndicat du Bassin versant de la Vouge, il convient de le remplacer.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_56-DE

Le vote se déroule au scrutin uninominal à 3 tours, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Conformément aux dispositions de la loi n° 2060-760 du 22 juin 2020, le Conseil communautaire a décidé de ne pas procéder à l'élection au bulletin secret.

Après appel de candidature, Monsieur Pascal GRAPPIN, Maire de Villebichot, est seul candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ELIT** Monsieur Pascal GRAPPIN délégué titulaire au Syndicat du Bassin Versant de la Vouge, en remplacement de Monsieur Franck PACOT.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_57-DE

Département de la COTE D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Convocation du 03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/57 - OBJET : MODIFICATION DES LISTES DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES THEMATIQUES

Vu la délibération C/20/96 du 29 septembre 2020 décidant la création des commissions communautaires thématiques,

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_57-DE

Considérant la nécessité de modifier la liste des membres d'une commission communautaire suite à un changement intervenu au sein du conseil municipal de Collonges-lès-Bévy,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **MODIFIE** la liste de la commission **Développement durable, transition énergétique et protection de l'environnement** comme suit :

Collonges-lès-Bévy : **Alexandra VACHET** en lieu et place de Philippe BERGER.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_58-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/58 - OBJET : TARIFS DE SEJOURS, NUITEES ET VEILLEES EXTRASCOLAIRES

Vu la délibération n° C/23/144 du 12 décembre 2024 portant modifications des taris périscolaires et extrascolaires,

Considérant que la délibération susvisée ne fixait pas de tarifs pour les séjours, nuitées et veillées,

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_58-DE

Considérant la possibilité de proposer à nouveau sur les temps extrascolaires des séjours, nuitées et veillées, et de les programmer dès l'été 2024,

Considérant la proposition du Service Enfance de construire ces tarifs spécifiques en les articulant avec les tarifs extrascolaires existants qui sont calculés sur la base du Quotient Familial CAF (QF CAF) des familles et d'ajouter pour les journées de séjours et les journées avec nuitée une part supplémentaire de 30% du tarif journalier de la famille, correspondant aux frais d'hébergement, de transport et d'activités spéciales, ainsi que les repas du soir supplémentaires. Et pour les veillées, d'ajouter au tarif de la journée extrascolaire 1 APS repas du soir équivalent à l'APS du midi et 1 repas supplémentaire.

Vu l'avis favorable de la commission du 28 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les tarifs des séjours, nuitées et veillées en complément des tarifs extrascolaires, comme suit :

Type d'activité	Tarifs
Journée extrascolaire avec nuitée :	Tarif journée extrascolaire de la famille + forfait de 30% supplémentaires de la journée extrascolaire + repas
Journée extrascolaire avec veillée :	Journée extrascolaire + 1 APS midi et 1 repas supplémentaire

- **DIT** que les dispositions tarifaires et du règlement relatives aux extérieurs (majoration de 30%), ainsi qu'aux enfants avec PAI avec fourniture de paniers-repas (non-facturation des repas) s'appliquent également à ces séjours, nuitées et veillées, le cas échéant,

- **DIT** que les tarifs ci-dessus s'appliquent jusqu'à nouvelle délibération modificative.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_59-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/59 - OBJET : PRESENTATION DES INDEMNITES DES ELUS – ANNEE 2023

Vu l'article L. 5211-12-1 du CGCT,
Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_59-DE

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, dans ses articles 92 et 93, oblige de présenter un état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les membres des conseils municipaux, communautaires, métropolitains, départementaux et régionaux.

Cet état doit :

- Mentionner les sommes effectivement perçues sur l'année au titre des fonctions exercées (toutes les indemnités de fonction, ou tout autre forme de rémunérations),
- Distinguer par nature (indemnité de fonction, remboursement de frais),

Les montants doivent être exprimés en euros et en brut par élu et par mandat / fonction.

Le tableau ci-dessous retrace les indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents.

Elus	Fonction	Indemnité de fonction exprimée en brut hors charges	Indemnité de fonction exprimée en net avant PAS
BARTHELEMY Jacques	Vice-président	9 626,64 €	7 941,90 €
BORTOT Pascal	Vice-président	9 626,64 €	7 627,90 €
CARRE Gilles	Vice-président	9 626,64 €	7 624,20 €
CARTRON Alain	Vice-président	9 626,64 €	7 624,20 €
DUPONT Dominique	Vice-président	5 666,51 €	4 487,81 €
DUREUIL Valérie	Vice-présidente	9 626,64 €	7 666,38 €
GRAPPIN Pascal	Président	26 281,02 €	20 830,34 €
LUCAND Christophe	Vice-président	9 626,64 €	7 718,03 €
MARQUET François	Vice-président	9 626,64 €	8 326,98 €
POSTANSQUE Ghislaine	Vice-présidente	9 626,64 €	8 326,98 €
POULLOT Hubert	Vice-président	9 626,64 €	7 713,43 €
ROUSSEL Christian	Vice-président	9 626,64 €	8 326,98 €
STRUTYNSKI Georges	Vice-président	9 626,64 €	8 326,98 €
TOUBIN Didier	Vice-président	9 626,64 €	7 624,20 €
VENTARD Sylvie	Vice-présidente	9 626,64 €	7 624,20 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_60-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/60 - OBJET : CREATION DE 12 EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2°,
Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_60-DE

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
Vu le budget de l'établissement,

Monsieur le Vice-Président délégué à la gestion des ressources humaines rappelle à l'assemblée qu'aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Vice-Président délégué à la gestion des ressources humaines rappelle également à l'assemblée que l'article L. 332-23 2° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.
Considérant, qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer le service enfance jeunesse pour ses activités extrascolaires, par le recrutement de :

- 12 agents contractuels, sur emplois non permanents, en qualité d'Animateur, au grade d'Adjoint territorial d'animation, emploi de catégorie C, à temps complet, pour la période du 08/07/2024 au 08/09/2024.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** 12 agents contractuels, sur emplois non permanents, en qualité d'Animateur, au grade d'Adjoint territorial d'animation, emploi de catégorie C, à temps complet, pour la période du 08/07/2024 au 08/09/2024, étant précisé que les conditions de qualification sont définies règlementairement et correspondent au grade statutaire détenu,

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

- **DIT** que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus,

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_61-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/61 - OBJET : CREATION DE 3 EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE ET SPORTIVE, SERVICE DES SPORTS

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2°,

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_61-DE

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
Vu le budget de l'établissement,
Monsieur le Vice-Président délégué à la gestion des ressources humaines rappelle à l'assemblée qu'aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Vice-Président délégué à la gestion des ressources humaines rappelle également à l'assemblée que l'article L. 332-23 2° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Considérant, qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer le service des sports pour la surveillance de la piscine intercommunale de Nuits-Saint-Georges et l'encadrement pédagogique de séances de natation,

Considérant, que pour assurer les missions ci-dessus énoncées, il est nécessaire de recruter :

- 1 agent contractuel sur emploi non permanent, en qualité de Maître-nageur sauveteur, au grade d'Educateur des APS, emploi de catégorie B, à temps non-complet, à hauteur de 18,00 hebdomadaires pour la période du 04/05/2024 au 03/07/2024,
- 2 agents contractuels sur emploi non permanent, en qualité de Maître-nageur sauveteur, au grade d'Educateur des APS, emploi de catégorie B, à temps complet, pour la période du 06/07/2024 au 01/09/2024,

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire de chaque grade de recrutement. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CREE**, à compter du 04/05/2024, un emploi non permanent, en qualité de Maître-nageur sauveteur, au grade d'Educateur des APS, emploi de catégorie B, à temps non-complet, à hauteur de 18,00 hebdomadaires pour la période du 04/05/2024 au 03/07/2024, étant précisé que les conditions de qualification sont définies règlementairement et correspondent au grade statutaire détenu,

- **CREE,** à compter du 06/07/2024, deux emplois non permanents, en qualité de Maître-nageur sauveteur, au grade d'Educateur des APS, emploi de catégorie B, à temps complet, pour la période du 06/07/2024 au 01/09/2024, étant précisé que les conditions de qualification sont définies règlementairement et correspondent au grade statutaire détenu,

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

- **DIT** que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus,

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_62-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
03 avril 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD (en remplacement de Gilles SEGUIN), Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Pascale REMONDINI (en remplacement de Philippe RUPIN), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Samia DJEMALI, Sandra MICHAUD, Séverine GUERRIER, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Ghislaine POSTANSQUE, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Pierre LIGNIER, Claude CHARLES.
ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Jacques MERRA.
POUVOIRS : Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Hervé TILLIER.
Ghislaine POSTANSQUE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Laurent BEDENNE a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.
SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/62 - OBJET : TRANSFORMATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF EN UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET AU GRADE DE REDACTEUR – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE ET SPORTIVE (POSTE RH-046)

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2°,
Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024
ID : 021-200070894-20240409-C_24_62-DE

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu le budget de l'établissement,

Monsieur le Vice-Président délégué à la gestion des ressources humaines rappelle à l'assemblée qu'aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant l'inscription sur la liste d'aptitude du CDG 68 donnant accès au grade de rédacteur d'un agent titulaire au grade d'Adjoint administratif,

Considérant que pour nommer cet agent sur le grade de Rédacteur il est nécessaire de transformer l'emploi permanent au grade d'Adjoint administratif à temps complet, en un emploi permanent au grade de Rédacteur, à temps complet,

Monsieur le Vice-président délégué à la gestion des ressources humaines précise qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant du grade de Rédacteur (catégorie B) dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-12 de Code Général de la Fonction Publique. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle significative dans son secteur d'expertise. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le recrutement de l'agent contractuel sera alors prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération N°C/24/30 du 05/03/2024 est applicable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **TRANSFORME**, à compter du 01/05/2024, l'emploi permanent au grade d'Adjoint administratif, catégorie C, à temps complet, en un emploi permanent au grade de Rédacteur, catégorie B, à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies règlementairement et correspondent au grade statutaire détenu,

- **SE RESERVE** la possibilité, en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, de recruter un agent contractuel dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-12 de Code général de la fonction publique,

- **DIT** qu'en cas de recherches infructueuses le candidat contractuel recruté sera rémunéré conformément à la grille indiciaire du grade de rédacteur,

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération selon les modalités précisées ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *